



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 17 JUIN 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre,
le lundi 11 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 06 mars s'est réuni en session ordinaire à
la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La
séance est ouverte à 20h05

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Christelle Bernard, Matthieu Joly, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Patrice Fournier, Emilie Delwaulle, Véronique Luxos, Jimmy Delroise, Serge Comberousse

Absent : Nicolas Jambot

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.

(Rapporteurs Jean PAPADOPULO, Matthieu JOLY, Cécile GEREY, Anh BRUN, Matthieu QUERENET)

2024-1706-1 Fixation des tarifs des activités périscolaires

2024-1706-2 Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires

2024-1706-3 Décision modificative n°1 au BP 2024

2024-1706-4 Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations Art-mot-thérapie et le Sou des Ecoles

2024-1706-5 Modification temporaire du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif

Décision du Maire

Attribution du marché de la restauration scolaire

Questions diverses

Tirage au sort jury d'assises.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Fixation des tarifs des activités périscolaires

Le marché de la restauration scolaire a été lancé pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025. C'est l'entreprise « Guillaud Traiteur » qui est retenue.

Le tarif du repas passera, à la prochaine rentrée scolaire, de 4.55€ à 4.90€.

Monsieur le Maire indique que l'on reste dans la moyenne basse par rapport aux communes voisines.

Serge Comberousse demande s'il n'y a eu que deux candidats au marché de la restauration scolaire ? Cécile Gery répond positivement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs périscolaires applicables à partir du 1^{er} septembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** les tarifs des activités périscolaires pour la rentrée 2024
- Autorise Monsieur le Maire ou la conseillère municipale déléguées à signer tous documents relatifs au traitement de cette affaire.

Pour : 11

Contre : 3 (J Delroise, V Luxos, S Comberousse)

Abstention : 0

2. Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires

Cécile Gery explique que le but est de limiter les objets connectés dans l'école (montre, téléphone...).

Les coûts liés aux PAI sont notés dans ce règlement.

Il est demandé que ce règlement soit signé par l'enfant ainsi que par les parents.

Serge Comberousse demande si les repas apportés par les parents des enfants avec un PAI sont stockés et réchauffés avec les repas standards ?

Cécile Gery explique que tout est séparé, les repas des PAI sont réchauffés dans un micro-onde par un agent et les repas standards dans les fours de réchauffe.

Des échantillons des repas standards sont prélevés et conservés pendant une semaine pour avoir une traçabilité des aliments et cas de problème sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le règlement intérieur des activités périscolaires.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (J Delroise, V Luxos, S Comberousse)

3. Décision modificative n°1 au BP 2024

Matthieu Joly expose la décision modificative n°1 au budget primitif 2024.

Sur le chapitre D012 « Charges de personnel et frais assimilés », la ligne D6218 « Autre personnel extérieur » est créditée de 21 165.95€ qui sont eux-mêmes débités de la ligne D6411 « Personnel titulaire ».

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** cette décision modificative au budget primitif 2024.

Pour : 11

Contre : 1 (S Comberousse)

Abstention : 2 (J Delroise et V Luxos)

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations Art-mot-thérapie et le Sou des Ecoles

Matthieu Querenet explique que deux subventions exceptionnelles vont être attribuées aux associations Art-Mot-Thérapie et le Sou des Ecoles d'un montant de 400€ chacune.

Le Sou des Ecoles a dû faire appel à une société de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate lors du loto annuel et l'association Art-Mot-Thérapie a demandée un financement pour leur festival. En effet, c'est leur première manifestation et ils ont besoin de trésorerie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'attribution de deux subventions exceptionnelles aux associations Art-mot-thérapie et le Sou des Ecoles.

Pour : 14

Contre : 0

Absentation : 0

5. Modification temporaire du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif

Anh Brun expose la modification temporaire du temps de travail qui est demandée dans cette délibération.

L'emploi d'adjoint administratif passera à partir du 1^{er} septembre 2024 et pour un an, de 20 heures à 30 heures hebdomadaires. Les besoins en urbanisme et en périscolaire nécessitent cette augmentation du temps de travail.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la modification temporaire du temps de travail de l'emploi d'adjoint administratif de 20 heures à 30 heures hebdomadaires.

Pour : 14

Contre : 0

Absentation : 0

Décision du Maire

Attribution du marché de la restauration scolaire à « Guillaud Traiteur ».

Tirage au sort des jurés d'assises

Sur la base de la liste électorale, Frédérique Debord a tiré au sort trois jurés d'assises :

- Patricia Vacher
- Marlène Perrin-Niquet
- Laure Valérie Clausier

Clôture de la séance à 20h30

Jean Papadópulo, Maire de Four



Matthieu Querenet, secrétaire de séance

